



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 9 - Mai 2018

**Edito**



## 1,7 point de CSG en plus pour les retraité.e.s pour aider les travailleurs, 1 jour férié en moins pour les travailleurs et travailleuses pour aider les personnes âgées !!!

Le gouvernement, non-content de rester sourd aux interpellations des retraité.e.s qui n'ont jamais été aussi nombreuses et nombreux à se mobiliser, comme nous l'avons vu le 15 Mars, continue d'avancer des mesures plus anti-sociales les unes que les autres !!!

Il pense sûrement que ces actions mettront les Françaises et les Français dans la sidération et donc dans l'incapacité d'agir et de réagir. Pour l'instant, ce calcul ne semble pas être le bon. En effet, les mobilisations continuent dans le secteur public, dans le secteur ferroviaire et dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale.

Les cheminotes et les cheminots ont installé leur combat dans la durée et leur

mouvement a toujours le soutien des Françaises et des Français, malgré les inconvénients pour leurs déplacements et les annonces médiatiques visant à faire croire le contraire.

Il n'y a qu'à regarder le montant de la collecte pour soutenir les grévistes : succès important !!!

Mais saluons nos camarades cheminot.e.s qui ont proposé un plan de développement de la SNCF !!!

Non, la CGT n'est pas systématiquement contre, elle est force de proposition pour un vrai service public du transport, et pour notre fédération, pour un grand Service public de Santé et d'Action sociale !!!



L'intersyndicale Fonction Publique a acté une journée d'action le 22 mai 2018 et porte également des revendications pour un Service public de qualité. N'oublions jamais que les Services publics sont le patrimoine de ceux et celles qui n'ont rien !!!

En attendant, dans les EHPAD, les services d'urgences, etc, les mobilisations continuent.

Une nouvelle journée nationale d'actions des retraité.e.s, décentralisée dans les territoires, aura lieu le 14 juin.

Mai et juin seront des mois de mobilisation importante.

Les retraité.e.s de la CGT Santé Action Sociale seront partout avec les actifs/ves dans ces mobilisations visibles et lisibles, puisque nous proposons à ceux/celles qui défilent de porter une pancarte mentionnant le montant de l'augmentation de leur CSG et donc le montant de la baisse de leurs pensions et retraites.

**Et en attendant, participons nombreuses et nombreux aux prochaines mobilisations !**

Viviane DEBARGES  
Infirmière retraitée

## Sommaire

- Le Président et le gouvernement sont sourds à la révolte qui gronde : ON MONTE LE TON ! p.2-3
- Suppression d'un deuxième jour férié : la cavalerie des solidarités p.4
- EHPAD : la lutte continue p.5
- CR Commission action sociale du CA CNRACL - Avril 2018 p.6
- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé, une revendication fondamentale p.7-8
- Stop au « secret des affaires » pour protéger les plus riches : signons et diffusons la pétition p.9

# Le Président et le gouvernement sont sourds à la révolte qui gronde : ON MONTE LE TON dans la SOLIDARITÉ !

➤ Certains, parmi nous les retraité.e.s, ont participé au grand mouvement de 1968. 50 ans après en 2018, continuons d'écrire l'histoire !

Les mobilisations, les manifestations et journées de grève s'empilent depuis mars et les militant.e.s retraité.e.s participent très largement à ces journées pour défendre les Services publics dans une grande solidarité.

La liste est longue des actions des salarié.e.s, à commencer par la lutte exemplaire des cheminot.e.s et dans d'autres secteurs comme Air France, Carrefour, SKF, transports urbains, électriciens et gaziers, usagers des services publics, retraité.e.s, étudiant.e.s...



Dans nos secteurs de la Santé et de l'Action sociale les mobilisations sont nombreuses, et elles ont commencé très fort fin janvier dans les EHPAD, puis dans différents établissements, dans les services d'urgences, psychiatrie, médico-social...

L'intersyndicale avec le soutien de l'AD-PA (Associations des Directeurs au service des Personnes Âgées) appelle à signer largement la carte pétition qui sera remise au Président de la République lors d'une nouvelle journée d'action courant juin :

➡ <http://www.sante.cgt.fr/Carte-petition-relative-au-secteur-de-l-aide-aux-personnes-agees-a-l-attention>



Les agent.e.s de la Fonction publique aussi se sont mobilisé.e.s dans l'unité syndicale le 22 mars avec plus de 500 000 manifestant.e.s et les toutes les organisations syndicales de la Fonction publique appellent de nouveau le 22 mai 2018 :



➡ <http://www.sante.cgt.fr/Le-22-mai-2018-defendons-la-Fonction-publique>

Le gouvernement continue de préserver les intérêts du patronat, du monde de la finance et des très riches au nom de l'austérité. Il a supprimé l'ISF (Impôt de solidarité sur la Fortune) et il a réduit l'imposition sur les revenus financiers du capital, privant ainsi l'État de près de 5 milliards de recettes... Pas question de partager les richesses comme celles des actionnaires des entreprises du CAC 40 qui affichent des bénéfices records (95 milliards en 2017) !!!

Le gouvernement n'est pas insensible à toutes ses mobilisations. Mais il fait semblant de bouger quelques lignes avec des propositions peu sérieuses face à la gravité de la situation pour les chemins de fer, les hôpitaux, les EHPAD...

Pour financer la perte de l'autonomie des personnes âgées la ministre de la santé propose encore d'augmenter le temps de travail des salarié.e.s en supprimant un jour férié, donc de travailler plus et gagner moins !!!

➡ Voir tract UCR : [http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload\\_actu/tract\\_jour\\_ferie.pdf](http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload_actu/tract_jour_ferie.pdf)

Et le Président de la République dans une mise en scène de grand spectacle à la TV demande un effort aux retraité.e.s pour augmenter les salaires et accepter la diminution des retraites !!!

Nous ne tomberons pas dans le panneau grossier d'une guerre entre génération qu'essaie d'allumer ce gouvernement. Nous continuerons de participer aux manifestations dans la solidarité.

# Préparons la prochaine mobilisation des retraité.e.s !



Le 15 mars, la journée nationale unitaire à l'appel des 9 organisations de retraité.e.s a rassemblé 203 000 retraités dans 167 villes de France.



La mobilisation qualifiée d'historique par l'UCR CGT doit s'amplifier. Pour rappel, nous sommes 16 millions de retraité.e.s en France. Beaucoup de camarades ont constaté le 15 mars la présence de retraité.e.s qui n'étaient jamais venu.e.s dans les manifestations. Après des années de gel des pensions et la hausse de la CSG, et considérées comme des personnes « aisé.e.s » à partir d'une pension de 1200 €, le mécontentement des retraité.e.s grandit à l'égard de la politique d'austérité menée par le gouvernement.

➤ **Nous invitons les militant.e.s à continuer d'interpeller les parlementaires pour demander une loi modificatrice annulant la hausse de la CSG.**

Dans le même temps, nous devons continuer d'exiger une hausse significative des pensions. 2018 ne peut pas être une année blanche sans revalorisation !

➤ **Les 9 organisations de retraité.e.s ont décidé la poursuite de l'action.**

Une pétition unitaire est mise à votre disposition pour aller à la rencontre du plus grand nombre de retraité.e.s dans les quartiers, marchés, lieux de vie...

➡ **La pétition papier est téléchargeable en ligne :** [http://www.retraiteencolere.fr/files/petition\\_avril\\_2018\\_telech.pdf](http://www.retraiteencolere.fr/files/petition_avril_2018_telech.pdf)

➡ **Vous pouvez aussi inviter à la signer largement en ligne :** <http://www.retraiteencolere.fr/signer.php>



➤ **Une nouvelle journée nationale d'actions des retraité.e.s, décentralisée dans les territoires, aura lieu le 14 juin.**

Nous devons être plus nombreuses et nombreux que le 15 mars pour être entendu.e.s. La fédération Santé Action sociale appelle tous ses militant.e.s et syndiqué.e.s à s'investir sur la préparation, pour amplifier le rapport de force.

Profitons de cette période de mobilisation pour renforcer la CGT et pour montrer aux retraité.e.s que le syndicalisme est utile et nécessaire. La fédération appelle à proposer largement l'adhésion à la CGT et l'abonnement à la NVO.

LA CGT a appelé le 1<sup>er</sup> mai dans l'unité la plus large les jeunes, les salarié.e.s, les retraité.e.s, les privé.e.s d'emploi



à participer aux nombreuses manifestations dans les territoires pour porter leurs revendications pour un monde de progrès social et de paix.

**Toutes et tous ensemble, plus haut, plus fort et plus loin !**

CONJUGAISON SALUTAIRE



# SUPPRESSION D'UN DEUXIÈME JOUR FÉRIÉ, LA CAVALERIE DES SOLIDARITÉS

**Le président Macron a affirmé « ne pas être contre » la proposition de sa ministre de la Santé de supprimer un jour férié au titre de la solidarité, pour financer les risques de perte d'autonomie. Une solidarité à sens unique qui en dit long sur l'objectif du président...**

Cela ressemble à une mauvaise blague. La hausse de la CSG a été imposée pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires et permettre une augmentation de leur pouvoir d'achat. Voilà que ce même gouvernement demande aux salariés de travailler un jour férié sans rémunération supplémentaire, donc gratuitement, pour aider les personnes âgées en situation de dépendance.

## Solidarité des salariés et des retraités vers... les plus riches

Dans un cas, la hausse de la CSG, comme dans l'autre, la suppression d'un jour férié, il s'agit pour le président Macron d'éviter de solliciter la solidarité du patronat et des plus riches. Rappelons qu'il a supprimé l'ISF et réduit l'imposition sur les revenus financiers du capital, privant l'Etat de près de 5 milliards de recettes. De plus les salariés contribuent déjà massivement, à leur insu, à la « solidarité » envers les plus riches. Aujourd'hui ils consacrent 26 journées de travail par an à la rémunération des actionnaires, contre 10 jours dans les années 80 ! Selon le président ces « libéralités » dont ont bénéficié les grandes fortunes favoriseraient l'investissement. En réalité elles ont pour l'essentiel grossi les fortunes, enrichi des actionnaires déjà très riches et alimenté la spéculation et l'évasion fiscale, aux dépens de notre économie.

## De Hollande en Macron, une pluie de cadeaux

Les cadeaux aux grandes entreprises s'élèvent au total à 73 milliards d'euros : 35 Mds d'exonérations de cotisations sociales, 27 Mds de crédit « impôt compétitivité emplois », 6 Mds de crédit « impôt recherche », 5 Mds rendus aux très riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune.

## La CGT propose

Une partie de ces sommes, 14 %, pourraient financer la prise en charge de la perte d'autonomie, quelque soit l'âge, dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Cette proposition de la CGT est juste et réaliste car la suppression d'un deuxième jour férié ne rapporterait que 2 Mds d'euros supplémentaires, alors qu'il faudrait 10 Mds d'euros par an pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées fragilisées. Une proposition qu'il faut soutenir, au risque de voir se multiplier les mesures de « solidarité » entre ceux qui n'en ont pas les moyens pour exonérer ceux qui les ont. Après la hausse de la CSG, la journée de solidarité supplémentaire, n'en doutons pas, les retraités seront soumis à de nouvelles ponctions sur leurs pensions.

## Le 14 juin, convergences et solidarité

Il y a là un nouveau terrain de convergences entre salariés et retraités : rejeter la hausse de la CSG et le deuxième jour férié travaillé, pour imposer la contribution des plus riches et du patronat à l'amélioration des conditions de vie des anciens et des salariés. Le 14 juin, des manifestations à l'appel de 9 organisations de retraités se dérouleront dans toutes les villes du pays. Une vraie journée de solidarité.

## POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ *J'adhère à la CGT*

Nom ➤ ..... Prénom ➤ .....

Adresse ➤ .....

Code postal ➤ ..... Ville ➤ .....

Branche professionnelle d'origine ➤ .....

Mail ➤ ..... Tél ➤ .....

**Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance**

# EHPAD : la lutte continue

**S**uite aux mobilisations importantes dans les EHPAD les 30 janvier et 15 mars derniers, le gouvernement n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications des personnels. Pourtant, tout le monde reconnaît les conditions de travail et de prise en charge très détériorées par le manque de personnel. Plutôt que d'envisager un financement pérenne pour la prise en charge de la perte d'autonomie aussi bien à domicile que dans les EHPAD, la Ministre des Solidarités et de la Santé a évoqué la création d'un nouveau jour de solidarité !!!

L'intersyndicale appelle à de réelles négociations pour assurer le financement et mettre en œuvre des mesures à court moyen et long terme.

**L'intersyndicale avec le soutien de l'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées) appelle à signer largement la carte pétition qui sera remise au Président de la République lors d'une nouvelle journée d'action courant juin. !**

## Mode d'emploi de la carte pétition :

→ **Pour les organisations autres que celles à l'initiative de l'action :** cette carte est à imprimer, signer, faire signer et à renvoyer ou à remettre à l'une des organisations qui en sont à l'initiative.

→ **Pour les particuliers :** cette carte est à imprimer, signer, faire signer autour de vous et à renvoyer ou à remettre à l'une des organisations qui en sont à l'initiative. Ou sinon envoyer à l'une des organisations à l'initiative, soit par courrier, soit par mail après l'avoir scannée.



**Ces cartes seront mises en commun et portées à l'Élysée pour être remises en main propre au Président de la République courant juin, lors d'une nouvelle journée d'action.**

Monsieur le Président de la République,

Les personnes âgées, leur famille, les proches aidants ainsi que l'ensemble de la population concernée par le dispositif d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées, **souffrent au quotidien** des carences de ce dispositif.

Les personnels **souffrent eux aussi au quotidien** des conséquences du manque de moyens.

**Il y a urgence!**

Je sollicite par la présente:

- l'application d'un-e salarié-e par résident-e, dont 60 soignant-es pour 100 lits (préconisé par le rapport de l'Assemblée Nationale),
- l'augmentation du temps passé auprès des personnes âgées à domicile,
- l'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations,
- le maintien de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés),
- un financement pérenne de l'aide à domicile,
- l'arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau de soins,
- la revalorisation des rémunérations et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre du Statut et des Conventions Collectives Nationales, assorti d'un plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de la prise en charge de personnes âgées.

Acceptez, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma considération.

Nom, prénom, ville :  
Signature:



Monsieur le Président de la République

Je confie cette carte pétition aux bons soins de l'une des organisations participantes afin qu'elle vous soit transmise.

A RETROUVER SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION SANTÉ ACTION SOCIALE :

<http://www.sante.cgt.fr/Carte-petition-relative-au-secteur-de-l-aide-aux-personnes-agees-a-l-attention>

# Compte-rendu Commission de l'action sociale du Conseil d'Administration de la CNRACL

Avril 2018

## ► BILAN SUR L'UTILISATION DU BUDGET 2017 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018

92% du budget du FAS a été utilisé, donc +7% par rapport à l'année 2016. Cela montre que nos actions ciblées envers les plus démunis apportent des résultats.

Les aides qui permettent le maintien à domicile progressent (aides-ménagères, aides habitats, CESU...) et représentent 30% des dépenses du FAS.

Les principales aides pour les retraités en situation de fragilité financière représentent, notamment, l'aide santé 39,3% et l'énergie 21,1% de l'utilisation du budget.

Le nombre de bénéficiaires du FAS augmente de 6%, cela représente 72 600 retraités donc environ 5,7% du nombre de retraités.

Augmentation totale de 10% de bénéficiaires du FAS du fait des barèmes revalorisés et des actions de communication ciblées. En parallèle, le nombre de demandes d'aides traitées est en hausse de 7%.

Par contre, nous enregistrons une hausse des réclamations de 4%. Elles sont majoritairement liées aux conditions d'éligibilité aux aides du FAS (appréciation des ressources).

Pour la campagne 2018, il est décidé, malgré la baisse du budget alloué au FAS, de poursuivre les communications ciblées. Il est prévu un envoi de 47 400 courriers et 30 885 courriels. Les actions de communication concerneraient les bénéficiaires 2017 qui n'ont pas re-sollicités le FAS et les retraités les plus démunis.

En conclusion : les actions impulsées par les administrateurs CGT ont permis **l'augmentation de 10% des demandes avec 6% de bénéficiaires supplémentaires.**

## ► LES ATTAQUES CONTRE LE BUDGET DU FAS ET LA POLITIQUE MENÉE POUR UNE ACTION SOCIALE EFFICACE ET JUSTE CONTINUENT.

La CGT dénonce la position unilatérale des tutelles (directions de la Sécurité Sociale et du Budget) de bloquer le montant du budget du FAS voté au CA de décembre 2017. En effet, les tutelles ont émis un veto sur le budget de fonctionnement de la CNRACL. Dans une lettre de cadrage envoyée fin janvier 2018 le **montant du budget du FAS est fixé à 125 millions d'euros par les tutelles (pour rappel en 2017, nous avons voté un budget de 130,5 millions d'euros).**

Un CA extraordinaire s'est tenu en février 2018 pour contrer cette lettre de cadrage. Un vote à l'unanimité a fixé un budget provisoire pour le FAS d'un montant de 126 millions d'euros, en attendant la négociation de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2021.

D'ores et déjà, **les administrateurs CGT considèrent que les tutelles bloquent les prérogatives du CA** en imposant un budget du FAS inférieur à celui de 2016 et en refusant l'augmentation de barème fixé à 50 euros votée à l'unanimité au CA.

## ► NOUS DEMANDONS À TOUS NOS SYNDICATS OU SECTIONS DE RETRAITÉ.E.S D'INFORMER NOS SYNDIQUÉS SUR LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DE DIMINUER L'ACCÈS AUX AIDES DU FAS :

- 1- en diminuant le budget du FAS,
- 2- en voulant harmoniser les prestations vers le bas prenant pour prétexte l'inter-régimes des FAS,
- 3- en émettant un veto sur les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'action sociale.  
Pour rappel, les administrateurs CGT, lors de la rédaction initiale de la COG 2014-2017 dans laquelle figurait l'harmonisation des barèmes des FAS, **se sont opposés et cette harmonisation des barèmes du FAS a été supprimée** de la convention,
- 4- en bloquant aussi l'application du RFR (revenu fiscal de référence) comme critère d'éligibilité aux aides du FAS (permettant plus de clarté pour les retraités).

**Le budget de l'Action sociale nous appartient, c'est notre argent.** Ce budget est généré par un pourcentage des cotisations versées. Ce pourcentage toujours en vigueur est de 0,8% des cotisations versées. Malgré la lutte de la CGT pour que ce taux et cette recette soient effectivement alloués à l'action sociale, le pourcentage a été fixé sous pression expresse des tutelles à 0,6% pour 2016/2017... À suivre en 2018, lorsque le budget définitif du FAS sera fixé. Pour l'instant, **les Administrateurs CGT constatent que le budget du FAS est en constante diminution, alors que les attaques sur le montant des pensions persistent avec des mesures régressives** et que les demandes d'aides sociales sont de plus en plus nécessaires.

# Améliorer l'espérance de vie en bonne santé : une revendication fondamentale

- **L'espérance de vie est un indicateur qui mesure l'âge moyen au décès d'une génération.**
- **L'indicateur d'espérance de vie en bonne santé se distingue de la simple espérance de vie à la naissance en évaluant le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne (seuls les gens qui ne déclarent aucune limitation sont considérés comme en bonne santé).**

Ces deux indicateurs permettent d'apprécier l'état de santé de la population. Ils ont augmenté grâce aux progrès de la médecine, aux programmes de santé comme la lutte contre l'alcoolisme, la mortalité infantile et péri-natale..., avec l'amélioration des conditions de travail et de vie, et avec un départ plus précoce à la retraite pourtant remis en cause.

L'espérance de vie est utilisée pour faire des prospectives dans les caisses de retraite. Nos gouvernements mettent en avant son augmentation pour reculer l'âge de départ à la retraite, puisqu'ils ne veulent pas toucher aux richesses des plus riches !!!

Nous devons expliquer aux salarié.e.s et retraité.e.s que l'augmentation de l'espérance de vie est un véritable progrès.



## ➤ **L'ESPÉRANCE DE VIE PROGRESSE MODÉRÉMENT ET L'ÉCART ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SE RÉDUIT** <sup>1</sup>

En 2016, l'espérance de vie à la naissance progresse de nouveau, après avoir diminué en 2015.

Dans les conditions de mortalité de 2016 :

- une femme vivrait en moyenne 85,4 ans,
- un homme 79,3 ans.

L'espérance de vie des femmes retrouve en 2016 son niveau de 2014 et celle des hommes s'accroît de 0,1 an par rapport à 2014.

**L'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes continue de se réduire** : il était de 7,9 ans en 1996, de 7,1 ans en 2006 et il est de 6,1 ans en 2016.

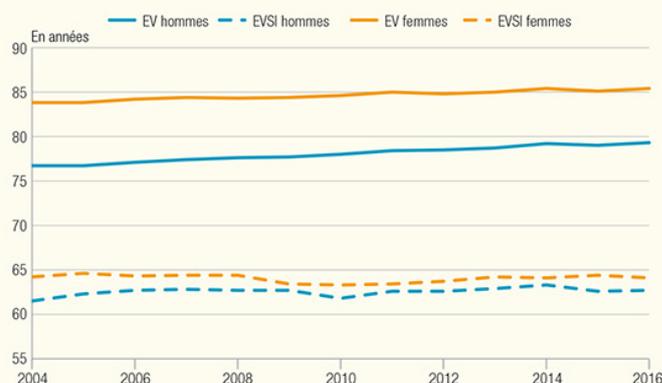
Il reste toutefois important par rapport à d'autres pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Chypre et en Suède, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est de 4 ans en 2014, alors qu'il était de 6,2 ans pour la France en 2014. À l'inverse, environ 10 ans d'espérance de vie séparent les hommes et les femmes dans les trois pays baltes.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,2 % de la population.** Ce sont trois points de plus que dix ans auparavant et quatre points de plus que vingt ans plus tôt.

Toutefois, en France, la proportion des 65 ans ou plus est légèrement plus faible que la moyenne européenne : 18,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 au sein de l'UE, contre 18,4 % en France à la même date.

### GRAPHIQUE

Évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie sans incapacité, par sexe, de 2004 à 2016



EV : Espérance de vie à la naissance ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.  
Source • Espérance de vie à la naissance, Série Insee, France entière, données de décembre 2016 ; Espérance de vie sans incapacité, calculée avec la méthode de l'European Health Expectancy Monitoring Unit (EHMU) à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'Insee pour la mesure des incapacités.

<sup>1</sup> Bilan démographique 2017 de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3305173>

Étude de la DREES janvier 2018 : [http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er\\_1046\\_-\\_esperance\\_de\\_vie.pdf](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1046_-_esperance_de_vie.pdf)

## ↳ L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

En 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, s'élève en France à :

- ▶ 64,1 ans pour les femmes,
- ▶ 62,7 pour les hommes.

**L'espérance de vie en bonne santé est stable depuis 10 ans, mais l'évolution varie suivant l'âge :**

- ▶ elle augmente à 65 ans 10,5 ans pour les femmes (+0,9 ans) et 9,4 ans (+0,8 ans) pour les hommes
- ▶ elle baisse avant 55 ans « la part des années en bonne santé diminue depuis 2006, ce qui reflète notamment un allongement de l'espérance de vie pour les personnes ayant des incapacités survenues plus tôt au cours de la vie ».

Les deux évolutions contraires se compensent en fait, expliquant la stagnation

## ↳ PLUS ON EST AISÉ, PLUS L'ESPÉRANCE DE VIE EST ÉLEVÉE

Une étude de l'INSEE de février 2018<sup>2</sup> constate que parmi les 5 % les plus aisés en France, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart !!! Chez les femmes, cet écart est plus faible : 8 ans séparent les plus aisées des plus pauvres.

Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 an chez les femmes, tandis que l'écart n'est plus que de 0,3 an et 0,2 an aux alentours d'un niveau de vie de 2 000 euros par mois.

**L'INSEE constate qu'avec ou sans diplôme, plus on est aisé, plus l'espérance de vie augmente :**

- ▶ le niveau de vie peut être la cause directe d'un état de santé, car les difficultés financières peuvent limiter l'accès aux soins. L'enquête Santé et protection sociale de 2014 montre que 11 % des adultes parmi les 20 % les plus modestes disent avoir renoncé pour des raisons financières à consulter un médecin au cours des 12 derniers mois, contre 1 % des adultes parmi les 20 % les plus aisés.
- ▶ le niveau de vie a aussi un effet indirect sur la santé, parce qu'il est lié à des facteurs

également associés à une santé plus ou moins bonne comme la catégorie sociale, la qualité de vie, ou la région de résidence...

- ▶ les cadres ont un niveau de vie élevé et sont moins soumis aux risques professionnels (accidents, maladies, exposition à des produits toxiques) que les ouvriers.
- ▶ des comportements moins favorables à la santé sont plus fréquents chez les non-diplômés que chez les diplômés. Par exemple, d'après le Baromètre Santé 2016, 39 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sans diplôme fument quotidiennement, contre seulement 21 % des diplômés du supérieur.
- ▶ un faible niveau de vie peut également être la conséquence d'une mauvaise santé plutôt qu'en être la cause. Une santé défaillante peut freiner la poursuite d'études, l'exercice d'un emploi, ou l'accès aux emplois les plus qualifiés.
- ▶ la capacité à surmonter ou éviter les maladies et les accidents pourrait être liée à la capacité qui permet d'atteindre un niveau de rémunération élevé.

**Ces études devraient donner de nombreuses pistes à notre gouvernement et à notre Ministre de la Santé qui veulent faire de la prévention un axe majeur de la politique de santé.**

La CGT fait de nombreuses propositions à ce sujet : accès aux études, formation, emplois, réduction du temps de travail à 32 h et départ à la retraite dès 60 ans, augmentation des salaires et des pensions, amélioration des conditions de travail, prise en charge à 100 % de la maladie, du handicap, de la perte d'autonomie, politique de la famille, du logement et des loisirs, qualité de l'environnement et de l'alimentation, des transports, de la recherche...

**La santé ne doit pas être vue comme un coût, mais comme un droit humain fondamental.**

Développer l'emploi, augmenter les salaires, assurer une bonne santé aux salarié.e.s et aux retraité.e.s apportent des ressources supplémentaires au financement de la Sécurité Sociale .

**Mais pour prendre de telles mesures le partage des richesses est essentiel et possible !**

Pour aller plus loin, une expression de la CGT « La qualité de la vie à la retraite dépend étroitement de la qualité de la vie au travail » :

<http://www.cgt.fr/La-qualite-de-la-vie-a-la-retraite.html>



<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3319895>

# STOP AU « SECRET DES AFFAIRES » POUR PROTÉGER LES PLUS RICHES !

## Signons et diffusons la pétition

### Une loi du secret des affaires liberticide

Les parlementaires viennent de voter la proposition de loi sur le secret des affaires, intitulée « loi sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites ». C'est une transposition dans le droit français de la directive européenne adoptée en 2016, portée par le député de La République en Marche (LREM), Raphaël Gauvain.

Ce texte ravive les fortes critiques et inquiétudes apparues il y a deux ans, au moment de l'adoption du nouveau cadre européen. Mais une protection des secrets de fabrication, de l'innovation et de la propriété intellectuelle ne doit pas entraîner une remise en cause des libertés fondamentales, ou une restriction de la liberté de circulation des personnes et des idées !

Avec une telle loi, les affaires du « Mediator », des « Panama Papers », ou des Luxembourg Leaks... n'auraient jamais pu voir le jour. L'Assemblée Nationale a demandé une voie civile pour punir les présumés violeurs d'un secret (comme les lanceurs ou lanceuses d'alerte, les syndicalistes ou les journalistes), c'est-à-dire une importante (voire colossale) pénalité financière. Le Sénat a durci la loi en rajoutant en plus une « couche » pénale avec la notion de délit « d'espionnage économique » !!!

Des lanceuses et lanceurs d'alertes, des syndicats dont le SNJ-CGT<sup>1</sup>, des associations et ONG, des journalistes, des chercheurs.e.s..., ont écrit une lettre titrée : « Monsieur le Président de la

République, refusez que le secret ne devienne la règle et les libertés des exceptions ». Elles et ils défendent le droit à l'information et l'intérêt général en restreignant le champ d'application du secret des affaires aux seuls acteurs économiques concurrentiels<sup>2</sup>. En janvier 2015, Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Économie, avait voulu introduire une loi sur le secret des affaires, mais face à la polémique, il avait fait machine arrière, au nom de la liberté d'expression. Mais le répit a été court ! La loi doit être adoptée en juin dans le cadre d'une procédure d'urgence pour transposer la directive européenne.

### DÉFENDONS NOS LIBERTÉS

Plus de 500 000 personnes ont déjà signé la pétition #stop secret des affaires, il est urgent de signer et diffuser cette pétition adressée aux parlementaires pour qu'elles et ils il revoient « leur copie » avant de voter définitivement une loi liberticide : <https://info.pollinis.org/fr/stopsecretaffaires/>

Pour aller plus loin :

- CP du SNJ CGT : <http://www.cgt.fr/Secret-des-affaires-petition-et-amendements-pour-protéger-la-liberte-d.html>
- Site de l'UGICT : [http://www.ugict.cgt.fr/options/fiches-juridique/lanceurs-dalerte-la-protection-des-agents-publics?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed%3A+UGICT-CGT-ActusGenerales+%28UGICT+-+Actualités+Générales%29](http://www.ugict.cgt.fr/options/fiches-juridique/lanceurs-dalerte-la-protection-des-agents-publics?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+UGICT-CGT-ActusGenerales+%28UGICT+-+Actualités+Générales%29)
- Lettre ouverte de l'UFAS et de l'UFSP : <http://www.sante.cgt.fr/Lettre-ouverte-contre-le-projet-de-texte-de-Loi-Secret-des-Affaires>



<sup>1</sup> Voir Communiqué de Presse CGT : <http://www.cgt.fr/Secret-des-affaires-petition-et-amendements-pour-protéger-la-liberte-d.html>

<sup>2</sup> <http://www.cgt.fr/Secret-des-affaires-petition-et-amendements-pour-protéger-la-liberte-d.html>